

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°33a1

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées : Mme Christèle COURSAT, Mme Zohra HAMZAOUI, Mme Aïcha RAZOUKI

Etaient absents : Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Régularisation du nom de la voie « Avenue Lucien Sampaix »

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant qu'il existe des incohérences entre les noms officiels de certaines voies et leurs noms usuels, liées soit à des erreurs de transcription ou de personnes, soit à des modifications pour lesquelles il ne semble pas avoir été établi d'actes réglementaires, il convient de régulariser notamment l'appellation de la Rue Lucien Sampaix,
- Considérant que la voie antérieurement dénommée « Rue Marcel Sampaix » par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 1944 est actuellement appelée Avenue Lucien Sampaix ou Avenue Lucien Sampaix ;
- Considérant qu'il convient d'utiliser cette dernière forme, la référence au journaliste résistant et l'orthographe du nom propre étant correctes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1-Décide, pour régularisation, la dénomination de la voie : Avenue Lucien Sampaix.

2-II est précisé que le tracé de la voie et la numérotation des bâtiments précédemment effectuée restent inchangés

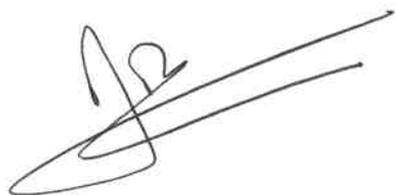
3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire,
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 19/06/2023
Date et ref de l'accusé de réception : 19/06/2023

0 33A1 bis - 1104 2023